

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 20 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt du mois de décembre à onze heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le treize décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni au Centre des congrès - Salon Wagner (4ème étage) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

8 JANV. 2025

Déposée en
Préfecture le

8 JANV. 2025

Etaient présents

François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avait donné procuration

Denis DUPERTHUY à Thomas MESZAROS

Etaient excusé(e)s

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Viviane MARLE, Magali MUGNIER, Christian ROPHILLE

Pierre BRUYERE est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

CHANTIER LOCAL D'INSERTION - SUBVENTIONS 2025

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale donnant une existence légale aux chantiers d'insertion ;

Vu la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2024 fixant les montants des aides financières aux structures de l'insertion par l'activité économique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'économie sociale et solidaire et d'insertion ;

Vu la délibération n° DEL-2023-292 du 1^{er} décembre 2023 portant sur les subventions à demander en 2024 pour le Chantier Local d'Insertion du Grand Anney ;

Considérant que, dans le cadre du dispositif d'insertion par l'activité économique, le Chantier Local d'Insertion sollicite chaque année le soutien financier de l'Etat, du Conseil départemental de la Haute-Savoie, de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Fond Social Européen et de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie ;

Considérant que la participation financière de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie est régie par la Convention pluriannuelle 2022-2025, votée par le Conseil communautaire du 29 septembre 2022 ;

Il est proposé de déposer des demandes de subventions auprès de de l'Etat, du Conseil départemental de la Haute-Savoie, de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Fond Social Européen, dans la limite des plafonds maximums autorisés.

A ce titre,

LE BUREAU DECIDE :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel 2025, joint en annexe et correspondant aux recettes prévues dans le budget primitif 2025 ;
- d'autoriser la Présidente à entamer les démarches nécessaires pour solliciter les subventions de l'Etat, du Conseil départemental de la Haute-Savoie, de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Fond Social Européen et de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 18

Le Secrétaire de séance,



Pierre BRUYERE

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
la Directrice Générale,



Virginie AULAS.



ANNEXE 1 : Plan de financement prévisionnel CLI 2025

Pour assurer son fonctionnement, le Chantier Local d'Insertion du Grand Anecy compte sur les recettes prévisionnelles prévues au Budget Primitif 2025 et récapitulées ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU CLI	
Recettes générées par les prestations réalisées par le CLI	299 250 €
Subventions et participations	537 500 €
Aide aux postes versée par l'Etat et le CD74	390 000 €
Subvention Région AURA	19 500 €
Subvention CD74	44 000 €
Subvention du Fonds Social Européen	64 0000 €
Participation financière de la Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie	20 000 €
Total	836 750 €